

INFORMATIONS COVID

Conformément aux décisions gouvernementales, nous vous remercions de bien prendre note qu'à compter de ce mercredi 21 juillet 2021 et lors des créneaux d'ouvertures au public (activité susceptible d'accueillir au moins 50 personnes) les adultes doivent disposer de l'un des documents suivants pour pouvoir accéder au bassin et le présenter à l'agent d'accueil de la piscine :

- le pass sanitaire (preuve numérique ou papier) attestant d'un schéma de vaccination complet
- un certificat de vaccination
- un test négatif RT-PCR ou antigénique datant de moins de 48h
- un certificat de rétablissement de la COVID 19

Merci de votre compréhension.

